

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES

RAPPORT BIENNAL

(28 avril 1988 au 11 mai 1990)

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1990

SUPPLEMENT N° 14



NATIONS UNIES
Santiago du Chili, 1990

514 (XXIII) ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT
JUSQU'AN L'AN 2000

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Tenant compte des résolutions et recommandations adoptées lors de sa dix-neuvième session en faveur de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement et portant sur les mesures destinées à favoriser la réalisation des objectifs de la décennie dans la région,

Profondément préoccupée des graves répercussions de la crise qui sévit dans la région depuis 1981, au détriment d'un développement économique et social au profit de toute la population, et qui a affecté le niveau des investissements consacrés au secteur de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement dans la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes,

Ayant à l'esprit le fait que la pénurie de ressources dont dispose le secteur a freiné l'expansion des services et l'entretien des systèmes actuels et que les effets de la raréfaction des ressources ont touché au premier chef les groupes de la population à faible revenu, tant dans les zones rurales qu'en milieu urbain,

Considérant la déclaration des Etats de la région latino-américaine présentée à la réunion extraordinaire qu'a tenue l'Assemblée générale le 10 novembre 1980 pour proclamer la décennie, selon laquelle "l'Amérique latine compte parmi ses priorités la réalisation des objectifs de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement",

Prenant note de la résolution WHA42.25, adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé en rapport avec la Décennie, dans laquelle l'Assemblée, notamment, engage les Etats membres n'ayant guère de probabilité d'atteindre les objectifs de la Décennie à examiner la situation du secteur, intensifier son développement et adopter des méthodes novatrices pour promouvoir et financer les systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement,

Reconnaissant qu'il est impérieux de redoubler d'efforts dans la majeure partie des pays d'Amérique latine et des Caraïbes si l'on tient à atteindre et à maintenir un développement économique et social soutenu dans la région,

1. Invite les gouvernements à renouveler et renforcer leur engagement politique de reconsidérer et de rétablir les priorités en ce qui concerne les projets d'alimentation en eau potable et d'assainissement et à établir des objectifs universels pour l'an 2000;

2. Invite également les gouvernements à chercher à obtenir l'aménagement du secteur dans les pays, aux différents niveaux nationaux, en tant que moyen de mettre en place l'infrastructure institutionnelle qui convienne le mieux pour le développement du secteur, en tenant compte des politiques de décentralisation et notamment des interactions nécessaires avec les autres secteurs et la coopération extérieure;

3. Demande aux gouvernements: d'examiner la situation des institutions responsables du secteur afin de les préparer, par le biais d'un processus institutionnel —qui incorpore au sein d'un système les sous-systèmes requis d'information, de planification, financier et commercial, d'exploitation et d'entretien, de formation professionnelle et autres— à s'acquitter de leurs fonctions de façon efficace, efficiente et coordonnée, en répondant aux exigences des communautés qu'elles desservent, dans le cadre institutionnel qui est le leur; d'élaborer des politiques et des systèmes financiers qui tiennent compte des besoins des éléments économiquement faibles de la population dans les zones urbaines et rurales, tout en assurant la rentabilité financière des institutions afin de veiller à la mise en place de services satisfaisants d'alimentation d'eau et d'assainissement pour tous; d'adopter des politiques d'élaboration et d'application de technologies appropriées afin de comprimer les coûts des installations, de l'exploitation et du maintien des services, dégageant ainsi des ressources pour développer les services à moindre coût, permettant ainsi à une population plus nombreuse d'en bénéficier; d'élaborer et d'appliquer des stratégies visant à accroître la participation de la communauté, et notamment des femmes, dans le cadre des diverses phases de la mise en oeuvre des services d'alimentation en eau et d'assainissement; de chercher à établir un lien efficace entre les soins primaires de santé et les programmes d'alimentation en eau et d'assainissement; de développer et d'institutionnaliser la coopération et la coordination intersectorielles ainsi qu'entre institutions afin de rendre plus efficaces les programmes et les actions, au profit de tous; de renforcer les mécanismes de coopération extérieure afin de permettre l'utilisation plus rapide et plus efficace des ressources économiques et techniques que dispensent les organismes extérieurs d'aide qui interviennent dans le secteur;

4. Demande aux gouvernements de mettre en place les mécanismes de coopération internationale propres à favoriser la révision des objectifs, des stratégies et des buts du secteur, en maintenant l'idée qui a présidé à la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement jusqu'à l'an 2000, et à participer à la prochaine Conférence générale sur la Décennie, qui sera tenue à New Delhi.